EXTRAIT du REGISTRE des ARRÊTES du MAIRE

Commune de Bassillac & Auberoche

24330 BASSILLAC & AUBEROCHE

☎ 05 53 54 42 01

Portant règlementation de l'occupation du domaine public sur le territoire de la commune déléguée de Bassillac Commune de BASSILLAC ET AUBEROCHE **RALLYE AUTOMOBILE**

Le MAIRE de la COMMUNE de BASSILLAC & AUBEROCHE

Arrêté n° 2026/0273 du 09/09/2026

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le code de la route et notamment ses articles R110-1, R 110-2, R 411-8, R 411-25,
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée,
Vu le code de la voirie routière,
Vu la demande présentée par l'association "Écurie Dordogne Périgord".
Vu l'autorisation du syndicat mixte air Dordogne (SMAD) du 25/04/2025
CONSIDÉRANT la demande de Monsieur REBIERE et pour le bon déroulement de l'épreuve sportive "Rallye automobile – 24 Dordogne Périgord" des 29, 30, 31 octobre 2026 sur la commune déléguée de Bassillac commune de Bassillac et Auberoche.

ARRÊTÉ

Article 1 : Un accès exceptionnel aux sanitaires du RDC de l'aérogare de Bassillac et du parking pour les techniciens et le staff technique utilisateurs du parking, durant ces jours de rallye automobile à l'occasion de l'épreuve sportive "Rallye automobile – 24 Dordogne Périgord" est autorisé pour ces 3 jours de compétition.

Article 2 : - Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie de Périgueux,
- Monsieur le maire de la commune de BASSILLAC & AUBEROCHE sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché par les soins de Monsieur le maire de BASSILLAC & AUBEROCHE.

Le 09/09/2026
Le Maire

Alain ANDRIEUX-CASSANT

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mise en ligne le : 24/10/2026 17:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Bassillac et Auberoche
https://www.intramuros.org/bassillac-et-auberoche/documents_administratifs/84153